PA
40
.H3

REGLES
pour
EDITIONS CRITIQUES
par
LOUIS HAVET

IMS

RÈGLES

POUR

ÉDITIONS CRITIQUES

PAR

LOUIS HAVET

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

DEC 6 - 1937
10304

Ces règles ont été établies à l'usage des collaborateurs de l'Association GUILLAUME BUDÉ. *Nous avons pensé qu'elles pourraient être utiles à d'autres érudits. Nous les mettons donc à la disposition du public.*

RÈGLES ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

POUR L'ÉTABLISSEMENT

DES ÉDITIONS GUILLAUME BUDÉ

---

1. Les dérogations locales sont laissées à la discrétion de chaque éditeur. Les dérogations d'ensemble devront être agréées par la Commission technique. Beaucoup de suggestions ici formulées ont un caractère facultatif : le but poursuivi a été de prévoir le plus possible et non de tout commander.

LE TEXTE

2. Pour que l'édition se suffise à elle-même, le texte sera établi en fonction directe de la tradition manuscrite et non sur la base d'une édition antérieure.

3. Il reposera sur l'ensemble des mss. qui peuvent avoir une autorité, et non, comme dans certaines éditions étrangères, sur un ms. arbitrairement isolé des autres, ce ms. fût-il le meilleur.

4. Si toutefois il existe non seulement des *exemplaires* différents, mais des *récensions* divergentes, on fera choix de l'une d'elles ; on y corrigera d'ailleurs les accidents de copie au moyen des autres récensions.

DISPOSITION

5. Tout endroit manifestement corrompu dans les mss., et non corrigé dans l'édition, sera marqué d'une croix † ou enfermé entre deux croix.

Dialogues et drames.

6. Chaque réplique sera mise à la ligne.

7. Sur la même ligne sera placé le nom de l'interlocuteur, en capitales petites ou grandes.

8. Dans un texte dramatique, si un vers contient plusieurs répliques, les commencements en seront alignés de plus en plus à droite, de façon que l'unité du vers reste nettement apparente.

9. Pour éviter de couper une réplique ou de marquer insuffisamment l'unité du vers, ou simplement pour simplifier, on pourra abréger le nom d'interlocuteur : ΕΥΡΙΠΙΔΗΣ, ΕΥΡΙΠ., ΕΥΡ., Ε. ; — Pyrgopolinices, Pyrgopol., Pyrgop., Pyrg., P.

10. En cas de nécessité, le typographe dépassera la justification. Au cas où aucun moyen ne dispenserait de couper en deux un vers (ou une réplique), l'éditeur veillera à placer la coupure à la séparation des hémistiches, et le second hémistiche sera collé à la marge de droite. A l'occasion, on disposera ainsi un morceau entier.

Vers.

11. Les commencements de vers ne seront pas signalés par une majuscule, à moins qu'on ne tienne à représenter l'aspect d'un ms. donné.

12. Le numérotage des vers se fera de 5 en 5 ; dans les odes d'Horace, il pourra se faire de 4 en 4 ; de même dans les distiques. Dans les drames, ou dans les parties des drames où le dialogue est très morcelé, il pourra se faire de 3 en 3, à cause de l'obscurité qui naît du découpage en plusieurs répliques. Dans la poésie chorique, la place à donner aux numéros de vers se règlera sur l'analyse des strophes et autres grandes unités.

13. Les numérotages traditionnels seront respectés, même s'ils faussent le nombre des vers.

14. Quant à l'ordre, le numérotage sera fondé sur l'ordre qu'offrent les manuscrits. Tout ordre conjectural des anciennes éditions sera à rectifier dans le numérotage (ainsi Térence, *Heaut.* 498 et suiv.) ; le numérotage divergent peut d'ailleurs figurer entre parenthèses.

15. Si l'éditeur admet un déplacement de vers, l'ordre traditionnel s'exprimera de lui-même par les numéros inscrits en marge.

Subdivision de la prose.

16. Dans certains textes de prose, les phrases formant un sens complet pourront être numérotées par des exposants préposés : [1] Αλλὰ..., — [5] *Sed*... ; [6] *tamen*...

17. A l'intérieur de ces phrases de sens complet, des incises de sens incomplet pourront être distinguées par des lettrines en exposant : [1] *Sed*.., [a] *nunc autem*... [b] *non modo ne*,.. [c] *sed etiam ut*...

18. La division en phrases et incises munies d'exposants dispensera du numérotage des lignes, qui augmente les frais de composition. Elle permettra d'ailleurs de mettre dans l'apparat des renvois définitifs, ce qui diminuera le travail, les chances d'erreurs et les frais de correction. Enfin un tel système rendrait possible, pour l'avenir, les renvois précis, indépendants de toute pagination et linéation.

19. Cette division se fera à l'intérieur d'une division préexistante, livre, chapitre ou paragraphe ; de deux divisions préexistantes, on choisira la plus courte. Dans Cicéron par exemple, l'exposant [1] reparaîtrait à chaque *paragraphe* et non à chaque *chapitre*.

PONCTUATION

20. On sera sobre de virgules là où les virgules ne sont en harmonie qu'avec la syntaxe française, comme en cas d'apposition, ou bien quand il y a intercalation d'une locution adverbiale.

21. Dans les phrases contenant des relatifs, on ponctuera à la française. Avec deux virgules : L'homme, qui parle, doit

PA
40
.H3

penser suivant d'autres lois que l'animal muet. Sans virgules : L'homme qui parle est mon voisin.

22. On sera très sobre de *points d'exclamation.* A chaque éditeur de décider s'il admet ce signe dans les textes grecs.

Prose métrique et prose tonique.

23. Dans la prose métrique latine, il arrive qu'une phrase courte faisant préface, et ensuite une phrase longue, ou bien au contraire une phrase longue d'abord, et ensuite une phrase courte faisant conclusion, composent ensemble une seule unité métrique. En pareil cas, la première des deux phrases sera suivie d'un *point et virgule* (ou bien d'un point d'interrogation ou d'exclamation suivi de minuscule), la seconde phrase sera suivie d'un *point* (ou bien d'un point d'interrogation ou d'exclamation suivi de majuscule).

24. Les hellénistes auront à examiner si la prose tonique byzantine ne comporte pas de règles analogues.

Les paratactiques.

25. On mettra φησι, ἔφη ou *inquit* entre guillemets plutôt qu'entre virgules : « *Satis* » *inquit* « *scita est* ». Cette disposition n'est pas applicable, dans les dialogues, à ceux des paratactiques de ce genre qui marquent les changements d'interlocuteurs.

26. D'une façon générale, si la clarté le permet, on évitera de mettre entre virgules les paratactiques, par exemple πάτερ, *credo.* On n'oubliera pas que dans Homère, comme le prouve la métrique, toute ponctuation réelle est exclue à l'intérieur des deux derniers pieds.

Les citations.

27. Toute citation textuelle commencera par une majuscule.

28. Une citation poétique sera imprimée à la ligne, sans guillemets, en petit caractère, si toutefois elle n'est coupée

par quelque φησι ou quelque *inquit* qui l'incorpore à la prose de l'auteur. En ce cas, elle se mettra entre guillemets.

29. Une citation courte de prose se mettra entre guillemets :

A quo numero exorsus est Fannius, « Si, Quirites, minas illius ».

30. Des mots ou groupes de mots représentant des éléments d'une citation mal délimitée seront mis en caractères espacés, sans guillemets.

31. En latin, la citation d'un morceau étendu peut être annoncée par *deux points*, sans guillemets. De même une réplique d'étendue quelconque dans un dialogue (*Tum Atticus : Sed...*). En dehors de ces deux cas, il ne sera fait dans le texte aucun usage des deux points.

32. En grec, le *point en haut* s'emploiera dans les mêmes cas, mais, par ailleurs, il remplira aussi les fonctions de notre *point et virgule*.

ORTHOGRAPHE GRECQUE

33. On n'a guère l'occasion de s'occuper de l'orthographe que dans les textes dialectaux, Homère, Hérodote, Pindare, Théocrite... (Voir § 53).

34. Même en grec classique, pourtant, on a soin de distinguer σύν après syllabe brève et ξύν après syllabe allongée. Il peut être bon de distinguer de même, selon la prosodie, αἶεί et ἀεί, ποιῶ et ποῶ (Voir § 54).

35. D'une façon générale, la règle orthographique ne peut être l'insouciance. A chaque éditeur de se mettre au courant et de statuer après réflexion sur ττ ou σσ, sur -ει désinence verbale et -η, sur ἐάν, ἄν, ἤν...

ORTHOGRAPHE LATINE

36. Dans les textes latins de date byzantine, comme dans les textes grecs classiques, les questions d'orthographe ne jouent qu'un rôle secondaire. Il en est autrement dans les textes de la République et du Haut-Empire. Pour ceux-là les questions orthographiques veulent être traitées avec quelque ampleur ; l'examen en a été renvoyé ci-dessous, §§ 118 et suivants.

LES SIGNES CRITIQUES

37. Dans les textes grecs, un mot ajouté par conjecture sera enfermé entre crochets obliques ⟨ ⟩ ; ainsi ἡμέραι ⟨καὶ⟩ νύκτες.

38. A l'occasion, il pourra en être de même pour une portion de mot importante : σοφω⟨τέρω⟩ν.

39. Dans les textes latins, les mots ajoutés seront en *italique*.

Manuscrits.	Texte imprimé.
monere	*tempust* monere
hanc	hanc *hanc*
meum	meum *eum*.

40. De même les lettres ajoutées.

mitatur	mi*n*itatur
auro	aur*e*o.

41. De même aussi les letttres substituées.

bonos *ou* bonas	bon*us*
ipsa	ips*um*
uoluntate	uolu*p*tate*m*

42. Enfin quand on supprimera dans un mot latin une lettre ou plusieurs, on mettra en *italique* une lettre contiguë.

aureo	auro
uxoris	uxor*i*
peruenit	*u*enit
uoluptatem	uolu*p*
educatus	eductus

43. En grec et en latin un mot considéré comme intrus, mais néanmoins maintenu à sa place dans le texte, sera enfermé entre crochets droits ; ainsi [ἐστιν], [erat].

44. On aura d'ailleurs la faculté d'imprimer le mot en lettrines : [ἐστιν], [erat].

45. Si le mot intrus est relégué dans l'apparat, la place en sera marquée dans le texte par un astérisque en bas, non collé.

Mss. : ὅδε δὲ καλός ἐστι κἀγαθός.
Texte imprimé : ὅδε δὲ καλὸς *
κἀγαθός.

Mss. : *hic autem erat bonus.*
Texte imprimé : *hic autem* * *bonus*

46. Dans un texte conservé par un ms. unique (un papyrus par exemple) mutilé ou en partie illisible, on est amené à proposer des suppléments non pas à ce que portait le ms., mais au déchiffrement qu'on en peut faire. Ces suppléments seront mis entre crochets droits et au niveau de la ligne ; en ce cas, un mot intrus serait imprimé en lettrines (§ 44).

Ms. εἰ δὲ πό... .οκεῖ πόλει.
Texte imprimé : εἰ δὲ ⟨τῇ⟩ πό[λει δ]οκεῖ [πόλει].

Mots déplacés.

47. Quand par conjecture on déplace un mot ou un groupe de mots, le texte imprimé se trouve présenter deux éléments intervertis. Pour avertir de l'interversion, on pourra, si on juge ce procédé utile, coller un astérisque en haut au plus

court de ces deux éléments. Si dans les mss. l'élément le plus court est le second des deux, il aura l'astérisque à droite.

Mss. : *Ἄλλος ἔφη δὲ.
Texte imprimé : *Ἄλλος δὲ* ἔφη.

Si dans les mss. l'élément le plus court est le premier, il aura l'astérisque à gauche.

Mss. : *Eripuit tyrannis caelo fulmen sceptrumque.*
Texte imprimé : *Eripuit caelo fulmen sceptrumque *tyrannis.*

L'APPARAT CRITIQUE

48. En dehors des corruptions qu'une croix marquera dans le texte même (§ 5), l'apparat signalera tous les endroits où on peut soupçonner soit une faute de copiste, soit une faute d'auteur ou négligence d'auteur. Il relèvera toute contradiction, toute invraisemblance de fait, tout anachronisme, toute obscurité ou ambiguïté, toute incorrection grammaticale, toute anomalie métrique ou prosodique, toute « pluripartition vicieuse », tout manque de proportion, de symétrie ou d'équilibre.

49. Si l'éditeur n'énonce pas la difficulté en termes exprès, il mentionnera au moins une conjecture qui la vise.

50. Si on a pris pour base du texte un manuscrit en particulier, on en mentionnera toutes les leçons non adoptées.

51. Si c'est un groupe de mss. qui sert de base, on mentionnera toutes les leçons non adoptées qui ont chance de remonter à l'archétype commun.

Orthographica.

52. On ne mentionnera qu'exceptionnellement les séparations de mots.

53. Dans les textes en grec classique, on passera sous

silence les *orthographica* et les leçons d'accent, si on n'a pas de motif spécial pour les relever.

54. En prose et en vers, pourtant, on mentionnera les *orthographica* qui intéressent la prosodie, σύν ou ξύν, αἰεί ou ἀεί (§ 34).

Appendice éventuel.

55. Si on puise couramment dans deux ou plusieurs sources, et qu'on craigne d'avoir, en bas des pages, un apparat trop touffu, on peut n'admettre à cette place qu'une seule catégorie de leçons, celles qui sont utilisables pour l'appréciation des conjectures adoptées ; en pareil cas les variantes non adoptées et, s'il y a lieu, les *orthographica* trouveront place dans un appendice.

56. Ce procédé se recommande surtout quand les *orthographica* ont de l'importance, ce qui est le cas pour les textes en grec non classique (§ 33), et pour les textes latins antérieurs à Quintilien (§ 118).

57. Si la justification d'une leçon requiert une discussion étendue, cette discussion sera rejetée en appendice.

Conjectures modernes non adoptées.

58. A moins d'avoir un intérêt spécial, elles seront passées sous silence.

DISPOSITION

59. La langue de l'apparat sera le latin.

60. On s'y servira des abréviations latines usuelles, comme *om.*, *add.*, *del.*, *transp.*, *cf.*, *dett.* = *deteriores*.

Noms de famille.

61. On n'emploiera de noms de famille latinisés que quand ils seraient de mise même dans une phrase française,

comme *Scaliger* ou *Vossius*. On écrira *Bentley* et non *Bentleius*, *Ritschl* et non *Ritschelius*, *Cobet* et non *Cobetus*.

62. Si une flexion est indispensable, on utilisera le prénom : *iudice Henrico Weil*.

63. On ne représentera pas les noms de famille modernes par des sigles, comme l'a fait Quicherat dans son Nonius.

64. On n'abrègera pas les noms de famille modernes. On n'écrira pas *Scal.*, *Voss.*, *Cob.* Il n'y aura dérogation que si le nom revient très fréquemment et que d'ailleurs il soit d'une longueur exceptionnelle (*Wilamowitz-Moellendorff*. *Wil.-Moell.*).

Caractères.

65. Les leçons, en romain. Les renvois numériques au texte, en **égyptienne**. Les noms de citateurs, en PETITE CAPITALE (voir § 98). Tout le reste, en *italique*.

66. Dans une citation italique entre guillemets, on peut laisser un mot en romain pour attirer sur lui l'attention.

67. Dans la prose, les exposants éventuellement préposés dans le texte aux phrases et incises (§§ 16-17) deviendront dans l'apparat des chiffres et lettres en **égyptienne** ; on les y imprimera au niveau de la ligne.

Mise à la ligne.

68. Dans l'apparat des textes en prose, on mettra à la ligne à chaque chapitre ou paragraphe.

69. Dans l'apparat des textes en vers, on mettra à la ligne au commencement de chaque grande unité naturelle, strophe, antistrophe, épode, tirade continue, stichomythie.

70. Il sera également mis à la ligne à chaque changement de mètre ou de scène.

71. A défaut de grandes unités naturelles, on pourra mettre aussi à la ligne à des intervalles de dix à vingt vers, chaque tronçon de texte finissant avec une phrase de sens complet et l'ensemble du

tronçon constituant une sorte d'unité logique. Cette disposition n'est à recommander que si l'apparat est touffu ; elle a pour objet d'en faciliter la consultation et aussi d'éviter, pendant l'impression, de trop nombreux remaniements de lignes.

Les unités critiques.

72. Entre deux renvois numériques, l'apparat se décomposera en unités critiques séparées par de doubles traits verticaux ‖.

73. Le signe ‖ figurera ou ne figurera pas devant les renvois numériques, suivant une règle adoptée une fois pour toutes dans chaque édition.

74. A chaque unité critique correspondra un tronçon de texte nettement défini, tel que ses limites coïncident dans toutes les sources visées.

‖ ἦν ἄλλος : ἦν *C schol.* ἄλλος ἦν *AF* ‖
‖ erat alius Prisc. : erat *B* Non. alius erat *DE* ‖

ce qui implique que ἄλλος est omis dans C et le scoliaste, *alius* omis dans B et Nonius.

75. A aucun prix on n'admettra une unité critique dont la rédaction soit du type suivant : ‖ *patulae recubans : patulere cubans* A *patula* B *recumbens* C ‖, où seraient visés tantôt les deux mots à la fois, tantôt le premier seul, tantôt le second seul.

76. Une dérogation sera permise entre crochets droits.

‖ ἦν ἄλλος : ἦν *C schol.* ἄλλος [ἄλλο *F*] ἦν *AF* ‖
‖ erat alius [aliud *G*] : erat *B* Non. alius erat *DE* ‖

77. Si, dans un passage compliqué, l'on est amené à donner à deux tronçons de texte une partie commune, les deux unités critiques seront séparées par un tiret — et non par ‖ (cf. § 97).

‖ certo uita huic [*id est* mihi] *nos* : certo [pro certo *E*] uita [uia *P*] haec [*oportuit* istaec] A.*PCFE* uita certo [- to *G*] *DG* — hae(c expec)nda *A* h- expectenda F ‖

La même leçon *haec* (pour *haic* du texte imprimé) se trouve ici devoir être citée en connexité avec les mots précédents, puis citée de nouveau en connexité avec le mot suivant. Cet *haec* est donc une partie commune de deux unités critiques ; les deux mentions de *haec* seront séparées par — et non par ||.

Les leçons.

78. Par esprit de clarté, la leçon adoptée dans le texte sera répétée en tête de chaque unité critique.

79. Pourtant on se dispensera de la répéter, quand la variante n'intéressera que l'ordre des mots ou la séparation des vers ou des lignes.

80. La leçon adoptée sera suivi de *deux points*, puis des diverses variantes.

81. Avant et après les deux points, chaque leçon sera, s'il y a lieu, suivie d'une indication de source, manuscrit, citateur antique, auteur moderne de conjecture.

	αὗτις : αὖθις *CH*	
	ἐπηύρου *Elmsley* : ἐπηύρω	
	ante *DG* : antehac *A*, *PCFE* ante hic *Bentley*	
	symbolam : s(im)bolam B^2 simbolum *uel* symbolum *DG*, *PCFE* -bolum B	
	aduersum Cicero : -rsam	

82. On ne mettra aucune ponctuation à la fin d'une unité critique.

83. Les énumérations de leçons ne seront, à moins de motif spécial, coupées par aucune ponctuation.

|| ἄλλον *A* : ἄλλο *BD* ἄλλος *CEF* Svidas ||
|| sei *nos* : set *M* sec *Rbc* Non. Charis. ||

84. Si on a besoin d'encadrer une remarque, on emploiera non des parenthèses rondes, mais des crochets droits [ ].

|| d-um co-nderet [umco *minio M*] ||

85. S'il y a lieu d'indiquer la répartition des lignes ou des vers, le point de séparation sera noté par un trait vertical | .

|| ὅτ' ἐλύετε *M* : ὅτε | λύετε *Q* ||

|| comes | ut *nos* : come set ||

|| lauinia uenit litora | multum *M* ||

Les sigles de manuscrits.

86. S'il y a des familles caractérisées de mss., on les distinguera par une virgule, collée des deux côtés. Dans Térence, *A,DG,PCFE*.

87. S'il se peut, on évitera de désigner une famille, une sous-famille ou un groupe quelconque de mss. par une sigle collective ; c'est une pratique commode, mais qui mène fatalement ou à l'insincérité ou à la complication.

88. Une sigle collective peut être employée utilement, avec valeur variable, pour désigner tous les mss. disponibles en un point donné, moins ceux qui sont visés individuellement.

|| 225 καὶ *m schol.* : ἢ *A om. G* ||

c'est-à-dire : *A* donne ἢ, *G* n'a rien, tous les autres mss. où s'est conservé le vers 225 ont καὶ, et avec eux le scoliaste.

|| omnis *nos* : omnes *M* Prisc. ontus ω ||

c'est-à-dire : J'écris *omnis*, M et Priscien ont *omnes*, les autres mss. ici conservés ont *ontus*.

|| nam τδε : non *A* num *dA* nunc *eA* ||

c'est-à-dire : *nam* est la leçon de tous les mss. ici conservés de Térence, de tous les mss. ici conservés de son commentateur Donat, et enfin de tous les mss. ici conservés de son autre commentateur Eugraphius, sauf que A de Térence a *non*, A de Donat *num* et A d'Eugraphius *nunc*.

89. A moins des motifs les plus graves, on évitera de modifier les sigles de mss. consacrées par l'usage.

90. Les *mains* successives seront notées par des exposants : A^1 (ordinairement, A), A^2, A^3. — A moins qu'on ne respecte une désignation déjà en cours.

Les retouches.

91. Le grattage d'une lettre qu'on ne peut plus déchiffrer sera noté par un astérisque en bas : $_*$μῆνιν, μῆ$_{**}$νιν, p$_{**}$atu$_*$lae$_*$.

92. Si une lettre, après grattage ou par simple retouche, a été modifiée de façon qu'on ne puisse plus déchiffrer la leçon primitive, cette lettre sera entre parenthèses rondes : Μῆνι(ν ἄ)ειδε (θεὰ) Πηληι(ά)δεω. *Tity(re t)u pat(ulae)*, μῆ(νιν$_{***}$), μῆ$_*$ν(ι$_*$ν ἄε)ιδε, ($_*$patulae$_{**}$).

La rédaction.

93. On s'efforcera de noter les fautes de même nature par un procédé constant. Par exemple, toute omission simple sera notée par *om.* ; toute omission qui, dans un autre ms., a occasionné une interversion, comme dans le cas des variantes ἦν ἄλλος, ἦν, ἄλλος ἦν, sera notée comme ici au paragraphe 74.

94. Pour obtenir cette uniformité de rédaction, qui augmente la clarté et permet de cataloguer aisément les fautes dont l'une éclaire le mécanisme de l'autre, on refondra les collations dont on se sert. On ne se bornera pas à les transcrire, comme a fait Umpfenbach dans son Térence.

95. Pour éviter les inexactitudes implicites ou les complications inutiles, on usera systématiquement du mot tronqué avec trait d'union.

|| ἐξῆνθεν : ἐξῆλθ- *LPRT* ||

ce qui dispense de spécifier que *LP* ont ἐξῆλθεν et *RT* ἐξῆλθε.

	aduorto : -rti *EGS*	
	allicis *A* : -cio *BC*	
	exspectaremus : -rem Cic., Prisc.	

pour n'avoir pas à distinguer entre *aduorti* et *aduerti*, *afficio* et *adficio*, *exspectarem* et *expectarem*.

96. A développer le système des mots tronqués, on gagnera d'économiser la place et de concentrer l'attention sur la syllabe intéressante.

|| μεταφρασόμεσθα : -μεθα *D* ||
|| communicatam *R3* : -candam *dett.* ||

97. Une unité critique peut être scindée en deux unités critiques qui se rapporteront au même mot ; on les séparera par un tiret — (§ 77).

|| affirm- *AC* adfirm- *BDE* — -asse *ABE* -auisse *CD* ||

Les témoignages.

98. Les citations antiques s'énonceront ainsi (voir § 65) :

	327-349 *habet* Stob. *ecl. p.* 1026	
	35-37 *habet* Prisc. *II* 423,21 *propter sententiam*	
	67-68 is... pollicens *habet* Prisc. 10,3 *propter* pellexit, 18,242 *pr.* modo non	
	<iam> hanc... dico *habet ps.*-Serv. *A.* 1,73 *propter* dico	
	propter syncopam habent ps.-Asc. *in* Hor. *s.* 2,1,71 commorat... ibi nos, Consent. 388,19 commorat	

Sur les chiffres avec virgules collées, voir § 103.

99. Les citations antiques, en principe, seront fondues dans l'apparat.

LES TITRES COURANTS

100. Les livres, chants, chapitres, paragraphes, actes, scènes, contenus dans chaque page seront annoncés par un titre courant. De même les paginations traditionnellement employées pour les renvois, pages d'Estienne pour Platon, pages de Mercier pour Nonius...

101. Si, au cours d'un ouvrage, les sources manuscrites varient, la liste des mss. disponibles en chaque endroit sera répétée dans la page même.

102. Suivant le cas, elle sera incorporée au titre courant de la page, ou bien, comme dans la grande édition du Gellius de Hertz, elle constituera un titre courant de l'apparat.

LES RENVOIS ET INDEX

103. Rien n'est plus fatigant à consulter qu'une série des renvois du type usuel, I, II, 3 ; III, 4 ; 5 ; II, V, 13 ; XIV, VII, 22 ; 25. Cela tient à ce que les divers renvois n'y sont pas de même forme, et aussi à ce qu'il faut faire attention à la nature des signes de ponctuation. On aura avantage, tout au moins dans les index, à employer des chiffres arabes séparés par des virgules collées, en libellant chaque renvoi sans souci des autres et sous forme intégrale : 1,2,3 ; 1,3,4 ; 1,3,5 ; 2,5,13 ; 14,7,22 ; 14,7,25. Malgré la répétition des chiffres des divisions supérieures, ce système économise un peu de place, en même temps qu'il repose beaucoup l'œil et l'esprit.

104. Dans les renvois, et surtout dans les index, on fera bien de n'employer les chiffres romains que pour désigner des *volumes*.

105. Rien n'empêche que les exposants des phrases de prose (§ 16) restent des exposants : Cic. *de or.* $3,27^{4}$.

LA TRADUCTION[1]

106. La traduction doit être conçue comme devant faciliter l'intelligence du texte et en constituant, sous forme sommaire, une sorte de commentaire suivi.

107. Dans certains textes, il pourra y avoir lieu d'ajouter (en *italique*) des mots explicatifs : Μύκονος, *l'île de* Myeone ; tribunus, le tribun *de la plèbe*. (*Se tournant vers Eudicos*) Et toi aussi... (*A Phormion, à part*).

108. Le traducteur s'efforcera de rendre les termes antiques par leurs équivalents dans la vie contemporaine ; ὁ χαλκός ou *aes*, le bronze et non « l'airain » ; ἡ πόλις, tantôt « la ville », mais tantôt aussi l'État. Par contre, il évitera les modernisations à faux. *Tribunus plebis*, tribun de la plèbe, et non « du peuple ».

109. La traduction d'un texte non technique doit aussi être conçue comme se suffisant à elle-même ; on y évitera toute apparence de mot à mot explicatif ; on y respectera le mouvement de la phrase, le caractère du style, le ton, et tout ce qui est du domaine de l'art et du goût.

110. Dans la mesure du possible, le traducteur conservera l'ordre antique des mots, sauf à modifier la construction. [1]*Dareum* [2]*uicit* [3]*Alexander*, [1]Darius [2]fut-vaincu [3]par-Alexandre, la tournure active devenant passive.

Dans l'original, en effet, l'ordre des mots a été dicté par la marche de la pensée. Il est personnel ; il vient de l'auteur, tandis que la construction vient de la langue.

1. Voir dans l'introduction de l'*Asinaria* du pseudo Plaute publiée par L. Havet et Andrée Freté les §§ 73 et suivants relatifs à la méthode adoptée pour la traduction de cette pièce. Les principes exposés là sont applicables à tout texte qui n'a ni le caractère franchement poétique, ni le caractère technique.

111. D'une façon plus générale, et pour mieux atteindre la fidélité vraie, le traducteur sacrifiera délibérément la grammaire au style.

112. Le français étant d'une extrême pauvreté en ce qui touche les démonstratifs, on tâchera de rendre indirectement les nuances de sens qui distinguent ὅδε, οὗτος, ἐκεῖνος, αὐτός d'une part, *hic*, *iste*, *ille*, *is* d'autre part.

113. On ne craindra pas de répéter un mot français, quand le texte répète un mot latin ou grec. Dans un développement suivi, en particulier, on aura grand soin de respecter les répétitions systématiques.

114. Les obscénités intraduisibles seront remplacées par des points.

LA DISPOSITION

115. Chaque page de la traduction recevra le même numéro que la page de texte correspondante.

116. Les alinéas de la traduction seront les mêmes que les alinéas du texte. Les numéros des chapitres et autres divisions importantes du texte seront répétés dans la traduction.

117. De distance en distance, après une phrase de sens complet, on pourra insérer dans la traduction un exposant reproduisant le numéro correspondant du texte, exposant éventuel d'une phrase de prose (§ 16) ou numéro d'un vers.

APPENDICE

L'orthographe latine de la République et du Haut-Empire.

118. Un latiniste ne peut traiter sommairement les problèmes d'orthographe, quand il s'agit des trois premiers siècles de la littérature. Ces problèmes s'imposent à lui, d'abord par raison de sincérité, car c'est mentir au lecteur que de falsifier dans Cicéron ce qu'on respecte dans Salluste.

119. L'étude de l'orthographe est d'ailleurs indispensable à la critique des leçons, parce que notre orthographe convenue est anachronique. Les copistes de Cicéron, de Virgile etc. ayant longtemps conservé, comme de raison, les *classicismes* que nous appelons des archaïsmes, d'autres copistes ont été déroutés, et, de ce qui n'était que variantes d'orthographe, ont tiré des fautes (par exemple VTILIS pour VEILIS = *uilis*) qui portent atteinte au sens, et que nul ne peut reconnaître et corriger s'il n'a eu la précaution de se faire orthographiste.

120. Dans Properce comme dans Plaute, — dans tous les auteurs antérieurs à Quintilien, qui a vu la fixation de notre orthographe postclassique, — on maintiendra soigneusement tous les pseudarchaïsmes comme *duplicei*, *magneis*, *aiio*, *optuma* ou comme *uoltus*, *equos* nominatif singulier, *tuom*, *sequontur*, *uoluont* (et de même les accusatifs pluriels du type *omnis*) toutes les fois qu'ils se seront conservés dans un ms., fût-il assez récent. Ainsi, par des exemples authentiques, le lecteur sera mis à même de se familiariser avec les façons d'écrire sincères.

121. On restituera même des pseudarchaïsmes, si la trace indirecte en subsiste. *Quo*, pour *cum* conjonction, avertit d'écrire *quom*. *Quo*, *qui*, *quot* pour *cui* conseillent *quoi*. On corrigera les accusatifs pluriels comme *omnes*, quand ils risquent de suggérer une construction fausse.

122. On se gardera pourtant, de *dérajeunir* de chic. Des philologues sérieux ont systématiquement remplacé *minimus* par un *minumus* qui n'a jamais existé. Il est arrivé aussi, dans Plaute, que des gloses carolingiennes intruses ont reçu la la couleur du siècle des Scipions. On sera plus sage en laissant et dans Properce et même dans Plaute des *tuus* et des *optima*, quand tous les mss. les donnent. Le *dérajeunissement* non motivé n'a jamais servi qu'à noyer les exemples vrais dans la masse des faux, à encombrer les apparats et à tendre des pièges aux lexicographes.

123. Pas plus que les copistes de toute époque on ne songera, en matière de pure orthographe, à éliminer les disparates. Comme eux on emploiera couramment, à toute époque, *exsto exto*, *adfeci affeci*, *ecfert effert*. *impello inpello*.

124. A côté de *iuuenis*, à l'occasion, on accueillera *iuenis*; à côté de *simpuuium*, le *simpuium* ordinairement corrompu en *simpulum*. De même *abicio*, *obicibus* à côté de *abiicio*, *obiicibus*. Dans *iuenis* une lettre unique vaut voyelle plus consonne, dans *abicio* consonne plus voyelle, dans *eius* consonne plus consonne, ce qui fait écrire à Cicéron : *eiius*.

125. Néanmoins il faudra bien rectifier les notations qui portent atteinte au nombre des syllabes. On écrira dans Térence *perii* parfait, au lieu de *peri* ; dans Cicéron *gratiis* adverbe trisyllabique, au lieu du *gratis* mis à la mode par le dactylicisme. Dans Cicéron encore, *relicuus* au lieu du *reliquus* des dactylicistes.

126. Au lieu des néologismes *filii* génitif, *ingenii*, *Antonii*, qui jusqu'à Auguste ne sont ni attestés par des inscriptions

INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE

ni appuyés par la métrique, on rétablira chez les plus anciens classiques, les génitifs primitifs, *fili*, *ingeni*, *Antoni*.

127. Tout en respectant le plus possible les formes attestées par les mss., on écartera naturellement les purs barbarismes comme *apello* ou *bacca*. On écartera aussi les carolingismes comme *nuncius* ou *sotius*, comme le *conditio* pseudétymologique de quelques bons mss. non antiques, comme le *conciones* que nous imprimons encore en grosses majuscules de titre.

128. On écartera *quum*, forme aussi monstrueuse que le serait *quuius* ou *quui*, et dont il est bien difficile de trouver des exemples écrits en Italie ou en Gaule.

129. Pour la détermination du correct et de l'incorrect, en matière d'orthographe, on peut consulter le manuel de Brambach traduit par Antoine (Klincksieck, éditeur).

L'alphabet latin sincère.

130. Scinder l'I latin en un « i » et un « ji », l'V latin en un « u » et un « vé », c'est modifier l'alphabet d'une langue morte, œuvre bizarre qui n'a pas été, proprement, celle des hommes du XVIe siècle. Eux n'ont pas modifié l'alphabet ; ils ne disaient ni *ji* ni *vé* ; ils ont réparti entre des emplois différents des formes différentes de la même lettre ; c'est exactement ce qu'a fait plus tard Corneille pour l'*s* ou longue ou ronde du français ; cela n'affectait ni la récitation de l'alphabet, ni l'épellation, ni le classement alphabétique. Comme la science phonétique n'était pas née, les inventeurs et les champions du nouvel usage ont fait en somme une assez mauvaise besogne, tranchant à la légère des problèmes dont ils ne pouvaient soupçonner la complexité extrême. Si un homme d'aujourd'hui voulait appliquer sérieusement leur idée directrice, il lui faudrait écrire *svavis*, *lingva*, *Majus*, *ajo*, *Maja*, *Deiotarus* (prononciation

pentasyllabique de Cicéron), peut-être *uertragus* tétrasyllabique et *Vercingetorix*, et avec cela *qui* nominatif et *cuj* datif, sans compter que, suivant l'époque de l'auteur latin, il devrait écrire tantôt *salvus* et tantôt *saluus*. Il est plus simple d'écrire, comme Plaute, Cicéron et Tacite, *iacio* de même que *ille*, *uiuo* de même que *ulmus*. On y gagnera non seulement d'être sincère, mais de ne pas soulever de questions insolubles et, accessoirement, de ne pas suggérer, par l'emploi du *ji* français et du *vé* français, une prononciation bien peu latine de l'I consonne et de l'V consonne.

131. Nos minuscules, en général, sont imitées de l'écriture caroline. On adoptera donc, en minuscule, la forme ronde *u* et non la forme pointue. Quant à nos majuscules, elles copient en principe la capitale du temps d'Auguste ; on adoptera donc, en majuscule, la forme pointue, et non pas la forme ronde, on écrira par *u* rond *iuuenis*, mais par *u* pointu *IVVENIS*, *Vlixes*, *Vcalegon*, et après un point, *Viuo*, *Vlmus*, *Vdus*, *Vstus*, *Vro*, *Vra*, *Vnum*, *Vbi*, *Vrbs*, *Vmbra*, *Vpupa*, *Vtor*.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

Prix : 3 fr.

ritiques
10304
1967

HAVET

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO — 5, CANADA

10304